

DECRET N° 88-440 du 11 Novembre 1988
chargent le Camarade Edouard ZODEHOUCAN
Ministre Délégué auprès
du Président de la République, Chargé
de l'Intérieur, de la Sécurité Publi-
que et de l'Administration Territoriale
de l'intérim du Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre des Enseignements
Moyens et Supérieur pour compter du
8 Novembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- W le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET

Article 1er.- Pour compter du 8 Novembre 1988, le Camarade Edouard
ZODEHOUCAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration
Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements
Moyens et Supérieur pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 - SGCEN 4 - ANR 4 - CPC 6 - SPD 2 SA/CC 4 MPS-MCAT
6 Autres Ministères 13 DEE-DLC-INSAE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI - Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCI 1 Préfets 6 JORPB 1.